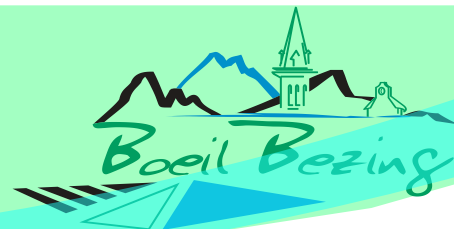


# NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE COMPTE ADMINISTRATIF 2021



L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRE) a modifié l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales pour instituer de nouvelles organisations relatives à la présentation et à l'élaboration des budgets locaux.

Ainsi dorénavant, dans toutes les communes, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au Budget Primitif et au Compte Administratif, afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation. Elle sera disponible sur le site Internet de notre commune.

## Le Compte Administratif

est un document budgétaire obligatoire. Il retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par la commune au cours de l'année écoulée et présente les résultats comptables de l'exercice. Il traduit donc les réalisations effectivement menées tant en fonctionnement qu'en investissement et permet ainsi d'apprécier la santé financière de la collectivité.

## La section de Fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à une collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

### Evolution des recettes réelles de fonctionnement de 2019 à 2021 :

	CA 2019	CA 2020	CA 2021
Produits des services et du domaine (cantine, occupation domaine pub...)	54 700.64	42 455.74	49 653.08
Impôts et taxes (TF, FNGIR, DSC, attribution compensation...)	496 404.61	500 774.12	531 441.82
Dotations et participations (FCTVA, dotation forfaitaire, DSR)	107 439.54	100 836.52	87 109.49
Revenus des immeubles	31 967.20	33 258.19	35 255.67
Produits financiers	9.48	9.48	7.90
<i>Produits exceptionnels (mandat annulé, cessions immo)</i>	<i>8430.83</i>	<i>933.50</i>	<i>6 420.56</i>
<i>Atténuations de charges (remboursement rémunération)</i>	<i>12940.80</i>	<i>7 900.17</i>	<i>8 344.28</i>
<b>Total recettes réelles</b>	<b>718 634.01</b>	<b>686 167.72</b>	<b>718 232.80</b>

En tenant compte des opérations d'ordres et hors excédent de fonctionnement reporté, les recettes de fonctionnement de l'exercice 2021 s'élèvent à **730 182.80 €**.

En 2021, les recettes de la commune ont connu une variation d'environ + 4.6 % notamment grâce à la reprise des locations de salles suite à la Covid et au versement de la taxe sur la consommation finale d'électricité sur l'année 2021. Les produits exceptionnels de cette année correspondent à la cession de l'ancien camion communal et aux remboursements de sinistre et de frais de justice par l'assurance.

Les recettes fiscales représentent environ 70 % des recettes propres de la commune.

En 2021, la commune a opéré une hausse du taux de taxe foncière sur les propriétés bâties de 11.24% à 11.48 % pour compenser la perte de taxe d'habitation, désormais perçue par le département. Malgré cela la commune reste en deçà des taux d'imposition moyens du Département.

Depuis 2011, les communes participent pleinement à l'effort de redressement des comptes publics au travers d'une baisse importante des dotations qu'elles perçoivent de l'Etat, en particulier de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF).

### Evolution des dépenses réelles de fonctionnement de 2019 à 2021 :

	CA 2019	CA 2020	CA 2021
Charges à caractère général	180 043.32	176 295.19	182 790.34
Charges de personnel et frais assimilés (assurances, médecine du travail...)	237 451.65	254 023.32	254 489.78
Charges de gestion courante (Subventions, contributions aux syndicats, indemnités)	106 369.07	96 378.07	96 558.54
Charges financières (Intérêts de la dette)	21 129.10	19 254.55	17 281.51
Charges exceptionnelles	280	1 940.00	-
Dotation provision semi budgétaires	-	-	409.87
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>546 164.04</b>	<b>549 038.13</b>	<b>551 530.04</b>

En tenant compte des opérations d'ordres, les dépenses de fonctionnement de l'exercice 2021 s'élèvent à **574 719.72 €**.

Elles regroupent : les dépenses nécessaires au bon fonctionnement de la collectivité : achat de consommables, entretien des bâtiments communaux, de la voirie, du matériel municipal, des espaces publics, les consommations diverses (fluides, fournitures, ...) ainsi que les locations et les assurances, les charges de personnel (représentent 46% des dépenses de la commune) les autres charges de gestion courante qui concernent principalement les contributions aux organismes de regroupement.

## La section d'Investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen et long terme et contribue à l'accroissement du patrimoine communal.

Le budget d'investissement regroupe :

**En dépenses** : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

**En recettes** : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (subventions relatives à la construction d'un nouvel équipement...)

### Evolution des recettes réelles d'investissement de 2019 à 2021 :

	CA 2019	CA 2020	CA 2021
Dotations, fonds divers (FCTVA, TA, excédent)	58 181.90	135 974.53	155 305.01
Subventions d'investissement reçues	4 244.00 (RAR= 7 500)	7456.20	13 470.31
Dépôt de cautionnement	200.00	1300.00	900.00
Immobilisations en cours		1 460,32	-
<b>Total recettes réelles</b>	<b>62 625.90</b>	<b>146 191.05</b>	<b>169 675.32</b>

En tenant compte des opérations d'ordres, les recettes d'investissement de l'exercice 2021 s'élèvent à **192 865 €**

### Evolution des dépenses réelles d'investissement de 2019 à 2021 :

	CA 2019	CA 2020	CA 2021
Emprunts et caution	55 755.13	56 834.84	59 587.56
Subventions d'équipement versées	9 668.00	5034.00	3 545.03
Immobilisations corporelles	9 639.69	34 358.95	40 928.22
Immobilisations en cours	122 348.57	93 519.60	90 140.49
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>197 411.39</b>	<b>150 354.44</b>	<b>194 201.33</b>

En tenant compte des opérations d'ordres, les dépenses d'investissement de l'exercice 2021 s'élèvent à **206 151.33 €**.

Les dépenses d'investissement réalisées en 2021 concernent principalement :

#### les travaux suivants:

- Rénovation éclairage public (6119.91 €)
- Enfouissement des réseaux (9 061.39€)
- Réfection de la voirie communale (22 008.60€)
- Gros travaux bâtiments public (5 307.80€)
- Réfection lavoir de Bezing (16 755.73€)

#### les frais d'études subventions versées :

- Signalétique CCPN (3545.03€)
- Etudes aménagement centre bourg – école (16 378.20€)

#### et les acquisitions suivantes :

- Acquisition de matériel informatique pour l'école (tablettes + VPI = 14 508.89 €)
- Acquisition matériel roulant (camion 35 700€)
- Acquisition matériel et outillage (2 594.46€)
- Acquisition défibrillateurs (2 633.76€)

## VUE D'ENSEMBLE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Total dépenses	574 719.72	Total dépenses	206 151.33
Total recettes	730 182.80	Total recettes	192 865.00
<b>Résultat de l'exercice <i>Excédent</i></b>	<b>156 063.08</b>	<b>Résultat de l'exercice <i>Déficit</i></b>	<b>13 286.33</b>
Résultat reporté de 2020 <i>Excédent</i>	242 911.82	Résultat reporté de 2020 <i>Déficit</i>	109 618.88
<b>Résultat de clôture <i>Excédent</i></b>	<b>398 374.90</b>	<b>Résultat de clôture <i>Déficit</i></b>	<b>122 905.21</b>

## AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2021

Le Compte Administratif pour l'exercice 2021 présente un excédent en fonctionnement et un déficit en investissement pour un montant respectif de **398 374.90€** et **122 905.21€**.

Il appartient au Conseil Municipal d'affecter ces résultats au budget 2022 comme suit :

Affectation en section de fonctionnement de l'excédent reporté, compte 002 pour **275 469.69€**.

Affectation en section d'investissement de déficit reporté, compte 001 pour **122 905.21€**.

Et une recette de **122 905.21€** au compte 1068.